Le carnet sanitaire : obligations et mise en place

Qu'est-ce que le carnet sanitaire ?

Le carnet sanitaire est un document obligatoire qui regroupe l'ensemble des informations relatives à la surveillance et à la maintenance des installations d'eau d'un établissement. Il constitue la preuve de votre conformité réglementaire.

Qui doit le tenir ?

Tous les établissements disposant d'installations à risque :

- ? ERP (Établissements Recevant du Public)
- ? Établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD)
- ? Hôtels et résidences de tourisme
- ? Collectivités et administrations
- ? Établissements thermaux et piscines
- ? Sites industriels avec TAR

Contenu obligatoire

- ? Plans du réseau - Schéma de l'installation ECS avec identification des points de prélèvement
- ? Relevés de température - Mensuels, aux points de production, distribution et retour de boucle
- ? Rapports d'analyses sous accréditation COFRAC* - Résultats légionelles et autres paramètres
- ? Actions de maintenance - Détartrages, nettoyages, suppression de bras morts
- ? Actions correctives - Chocs thermiques/chimiques, avec dates et résultats
- ? Interventions sur le réseau - Travaux, remplacement de canalisations

Le carnet sanitaire digital Aquatycia

Aquatycia propose un carnet sanitaire 100% digital accessible depuis votre espace client :

- ? Centralisation automatique de tous vos rapports d'analyses
- ? Suivi des températures et des actions correctives
- ? Alertes automatiques en cas de non-conformité
- ? Export PDF pour contrôle ARS
- ? Historique complet et traçabilité

Plus d'informations sur carnet-sanitaire.fr ou contactez-nous au 01 77 75 54 00.

** Accréditation COFRAC Essais n° 1-5057, portée disponible sur www.cofrac.fr. Aquatycia SAS est accréditée par le Cofrac selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 pour son seul site d'Alfortville (94) et pour les seuls essais et prélèvements listés dans cette portée. Seuls les résultats couverts par l'accréditation sont identifiés comme tels sur les rapports d'essais.*